



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

# CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

RNCP 35399 - Niv 4



**FORMATION RÉMUNÉRÉE SUR 1 AN**

**APPRENTISSAGE**

**CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

**Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté  
Alimentaire**

**Date d'enregistrement : 31/12/2020**



**Vous êtes intéressé par cette formation, contactez nous :**

**MFU RENNES**

**12 Les Rabinardières**

**35760 SAINT GRÉGOIRE**

**Tél: 02 23 25 01 66**

**secretariat.mfu-rennes@mfr.asso.fr**

**www.mfu-rennes-stgregoire.fr**



**L'ouvrier paysagiste qualifié est une femme/ un homme spécialisé.e dans la conduite de chantier pour les constructions paysagères.**

## Objectifs de la formation (aptitudes et compétences)

La formation permet de valider le Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères et de développer des compétences professionnelles :

- Lecture et interprétation d'un plan
- Implantation du chantier
- Organisation du chantier
- Réalisation des travaux préparatoires aux constructions paysagères : terrassement et mise en place des réseaux
- Réalisation de travaux de constructions paysagères : élévations de murets en parpaings et en pierres, enduits, pavage-dallage, escaliers, clôtures...
- Assemblage et pose de menuiseries paysagères : terrasses, pergolas, claustras...
- Mise en place de systèmes d'irrigation et d'arrosage
- Mise en place d'équipements électriques : alimentation de portails, éclairage...

## Pré-requis

Etre titulaire soit d'un :

- Bac Pro Aménagements Paysagers,
- BP Travaux Paysagers,
- Bac Techno STAV,
- BTS Aménagements Paysagers,
- Titre homologué dans le paysage.
- CAPA Jardinier Paysagiste et justifier de 3 années d'expérience dans le paysage,

## Tarifs

Formation prise en charge, voir grille tarifaire.

## Accessibilité

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

La MFU met en place des accompagnements spécifiques.

La formation nécessite d'être mobile.

## Durée et délais d'accès

Possibilité d'entrée en formation tout au long de l'année, après validation des pré-requis et entretien de positionnement.

455 heures à la MFU, soit 13 semaines de septembre à juin.

## Méthodes mobilisées

Présentiel au CFA, alternance entre théorie, exercices pratiques et mises en situation.

## Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis et des compétences tout au long de l'année. Examen sous forme d'unités capitalisables.

La MFU est habilitée à faire passer les UC.



## Code ROME :

A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts



## Les + de la formation

- 100 % de réussite lors des 10 dernières années
- Validation de l'habilitation électrique BS
- Formation à la conduite d'engins de catégorie A
- Validation de l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- Préparation aux concours « Meilleur Apprenti de France » et « Olympiades des Métiers »